

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

**N° VA\_DEL2026\_92**

**Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association Office municipal du sport**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

L'Office municipal du sport (OMS) de Villeneuve d'Ascq est une association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

L'association a pour objet de :

- soutenir, encourager, organiser et provoquer tous les efforts et toutes les initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports comme moyen d'éducation, d'intégration et de participation à la vie sociale et citoyenne.
- faciliter, dans les mêmes domaines, une coordination des efforts : pour le meilleur emploi des installations, pour une meilleure efficacité du personnel permanent et des animateurs bénévoles des associations sportives de la Ville.
- développer toute action en faveur de la santé des pratiquants.
- soutenir les bénévoles dans leurs missions afin de favoriser le développement d'activités à spécificité sportive, notamment en y apportant : une aide à la gestion administrative et comptable pour les associations adhérentes à l'Office municipal du sport, et à la réalisation de supports de communication pour les associations adhérentes ou ayant un lien avec l'Office municipal du sport.

À ce titre, la Ville est représentée par 3 membres du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale de l'association. Il est proposé à l'Assemblée délibérante de désigner Claire Mairie, Say Sisouvannalath et Marianne Pladys comme représentants.

Le Maire est par ailleurs membre d'honneur de l'association.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après avoir approuvé à l'unanimité le vote à main levée,

**Il est proposé aux membres du conseil de désigner Claire Mairie, Say Sisouvannalath et Marianne Pladys représentants.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEMENT, Graziella MOENECLAËY, Kelly VERKINDERE, Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS, Farid OUKAID, Pauline SEGARD, Victor BURETTE, Jeanne MINGANT s'étant abstenus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222882-DE-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026